

REGLEMENT INTERIEUR

Version 1 juin 2011

ACCES AU TERRAIN

1. Tout lanceur est accepté, exception faite des lanceurs ayant une vitesse supérieure à 300 fps. Nous supposons que vous avez fait les démarches nécessaires pour régler cette vitesse, et de part votre acceptation à venir sur notre terrain vous vous engagez à ce que votre marqueur ne dépasse pas cette valeur. Dans le cas contraire vous engagez seul votre responsabilité, les organisateurs étant totalement déchargés de cette responsabilité.
2. Il sera demandé à chaque joueur de signer une acceptation de ce REGLEMENT INTERIEUR avant de débiter la partie.
3. Paintball Caen se réserve le droit de demander à ces joueurs leur carte d'identité, en particulier pour vérifier l'âge des participants.
4. Chaque joueur déclare être en bonne condition morale et physique pour pratiquer le paintball. Un certificat médical est fortement conseillé.
5. Aucun accès aux mineurs <18 ans n'est pas accepté.
6. Chaque joueur devra prévoir une tenue adaptée à la pratique du paintball : chaussures adéquates pour se déplacer sportivement (*chaussures de marchet*), vêtements de protection adaptés, etc....
7. Bien que la peinture des billes soit lavable à l'eau, paintball Caen ne serait être tenu pour responsable de la dégradation ou salissure des vêtements des joueurs ou spectateurs durant la prestation.
8. Nous n'autorisons pas l'accès aux personnes ne pratiquant pas le paintball. Ni aux mineurs.
9. Il est formellement interdit au public et aux joueurs de soulever les filets de protection en cours de partie.
10. Paintball Caen décline toute responsabilité pour vos affaires personnelles déposées sur le site, à l'intérieur des véhicules et sur les aires de parking ou à proximité dans les véhicules.
11. La consommation excessive d'alcool n'est pas acceptée avant de jouer. Le taux d'alcoolémie maximum accepté est identique à celui en vigueur pour le code de la route. De même les stupéfiants sont prohibés. Tout joueur ne respectant pas ces règles se verra immédiatement reconduit en dehors des limites du terrain sans contrepartie.

SECURITE

1. Toutes les personnes s'engagent à respecter les **Consignes de Sécurité** affichées à l'entrée de la zone de jeu et données par le personnel pendant le briefing de départ. Ceci pendant toute la durée de l'activité.
En particulier :
 - Port du masque obligatoire sur la zone de jeu
 - Interdiction de tirer sur une personne à moins de 5 mètres
 - Mettre le bouchon du canon avant de quitter la zone de jeu et en cas d'arrêt de jeu (3 coups de sifflet)
 - Ne jamais tirer au dessus du filet
2. Paintball Caen n'assume aucune responsabilité des personnes et des effets personnels si les consignes de sécurité qui leurs sont présentées lors du briefing ne sont pas scrupuleusement respectées.
3. Paintball Caen se réserve de porter plainte contre un joueur se retrouvant accidenté suite au non-respect des consignes de sécurité suivantes :
 - a. Port du **masque obligatoire** sur la zone de jeu
 - b. Interdiction de tirer sur une personne à **moins de 5 mètres**
 - c. Mettre le **bouchon du canon + le cran de sûreté** avant de quitter la zone de jeu et en cas d'arrêt de jeu (3 coups de sifflet)
 - d. Les joueurs sont sous les ordres de l'arbitre et doivent respecter les consignes de celui-ci sous peine d'expulsion du terrain.
 - e. Interdiction de soulever les filets en cours de partie.

ASSURANCES

Paintball Caen vous informe que le loisir paintball peut ne pas être pris en charge par votre responsabilité civile, considérant ce loisir comme un loisir à risque, et par ce fait considérant que vous assumez l'entière responsabilité des dommages que vous causez à un tiers ou à vous-même. Vous restez cependant responsable de vos actes notamment dans le cas où vous ne respectez pas les règles de sécurité en vigueur.

Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance spécifique.

Signature lu et approuvé

SANCTIONS

Paintball Caen se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité, les indications des arbitres et le présent règlement dans sa globalité. Elle ne pourra prétendre à aucun type de remboursement quel qu'il soit.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'accès aux prestations de paintball de paintball Caen entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur.

**Il implique aussi l'acceptation des risques liés à cette activité.
Toute personne qui viendrait à se blesser en enfreignant les principes de
sécurité ne pourrait tenir pour responsable : ni Paintball Caen et ses
responsables, ni le Propriétaire du terrain, ni la Mairie du lieu de l'activité.**

Signature
Mention lu et approuvé